

L'ACTUALITÉ POLITIQUE

Les débats parlementaires sur la fin de vie ont officiellement débuté mercredi 9 avril à l'Assemblée nationale, avec l'examen en commission des deux propositions de loi distinctes : l'une sur le développement des soins palliatifs, l'autre sur la légalisation d'une aide active à mourir. Après plusieurs semaines d'auditions, les députés de la commission des affaires sociales sont désormais entrés dans l'examen des articles. Ce travail minutieux, mené amendement par amendement, devrait se poursuivre jusqu'à la fin du mois de mai, avant un passage en séance publique prévu pour juin. Ce découpage en deux textes permet théoriquement aux parlementaires de se prononcer séparément sur les deux enjeux, mais il suscite de nombreuses critiques.

Le texte sur les soins palliatifs apparaît en effet comme largement symbolique. Il ne contient aucune mesure contraignante sur le plan budgétaire, les financements relevant exclusivement du vote annuel du PLFSS (projet de loi de financement de la Sécurité sociale). En l'absence d'engagement financier précis, beaucoup y voient un habillage destiné à accompagner, voire à rendre plus acceptable, le texte sur l'aide à mourir. Pour certains députés, cette loi sur les soins palliatifs joue le rôle d'"idiot utile" : elle sert de caution humanitaire, sans rien garantir de concret pour améliorer l'accès réel aux soins d'accompagnement. Cette stratégie, dénoncée notamment par les associations de professionnels de santé et de soutien aux personnes en fin de vie, révèle l'ambiguïté d'un processus législatif qui avance sous le signe du compromis, mais où les équilibres restent fragiles.

Nous reviendrons en détail sur les enjeux et les évolutions de ces textes dans la suite de cette veille.

Dans un tout autre domaine, le débat sur les Zones à Faibles Émissions (ZFE) continue de susciter des oppositions. Ces zones, déjà en place dans 25 agglomérations, visent à interdire progressivement les véhicules les plus polluants. Le Syndicat de la Famille a pris part aux mobilisations contre cette mesure, la jugeant socialement injuste. Pour de nombreuses familles, notamment en milieu rural ou périurbain, l'interdiction de véhicules anciens représente une impasse : ces ménages ne disposent ni des moyens d'acquérir un véhicule neuf ni d'alternatives de transport efficaces. Une tribune publiée dans *Le Figaro* pointe l'incohérence d'une écologie punitive, qui frappe les plus modestes tout en épargnant les plus aisés. Le Syndicat dénonce une politique d'exclusion déguisée, où la transition écologique se fait au détriment des familles.

Sur le plan international, la décision des États-Unis d'instaurer des droits de douane massifs sur de nombreux produits chinois bouleverse les équilibres commerciaux mondiaux. Une surtaxe allant jusqu'à 125 % est entrée en vigueur, relançant la guerre commerciale entre Washington et Pékin. L'Organisation

mondiale du commerce a alerté sur les conséquences d'un tel affrontement : une contraction du commerce mondial estimée à 1 %, avec des répercussions directes sur les chaînes d'approvisionnement, les prix à la consommation et la stabilité des marchés. L'Union européenne envisage des contre-mesures, tandis que plusieurs États, dont la France, s'inquiètent de la fragilisation croissante du commerce international. Ce regain de tensions souligne, une fois encore, la fragilité de l'équilibre économique mondial dans un contexte déjà marqué par les incertitudes géopolitiques.

PROPOSITION DE LOI : ÉDUCATION À LA VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE

Le 1^{er} avril, Roger Chudeau, député RN du Loir-et-Cher, a déposé une proposition de loi visant à redéfinir le rôle de l'Éducation nationale en matière de vie affective et sexuelle. Co-signée par 64 députés (58 RN, 6 UDR), cette initiative entend limiter l'intervention de l'État à une simple information, plutôt qu'à une éducation, dans ce domaine.

Le texte prévoit :

- Une information restreinte à partir du second degré, centrée sur la prévention (agressions pédocriminelles, risques liés à la sexualité), assurée par des professionnels de santé de l'Éducation nationale (médecins, infirmiers, psychologues) ;
- L'interdiction d'intervention d'associations extérieures dans les établissements ;
- Une obligation de formation spécifique en psychologie de l'enfance pour les personnels de l'Éducation nationale (enseignants, CPE) chargés de dispenser cette information.

DÉBATS SUR LA FIN DE VIE : REPRISE ET FORTES OPPOSITIONS

Les débats parlementaires sur la fin de vie ont repris à l'Assemblée nationale autour de deux textes distincts : l'un visant à légaliser le suicide assisté et l'euthanasie (Olivier Falorni), et l'autre à renforcer l'accès aux soins palliatifs (Annie Vidal).

La ministre Catherine Vautrin a souligné que ces textes visent à garantir une fin de vie digne, dans le respect de l'autonomie, et qu'ils se veulent complémentaires.

Le Syndicat de la Famille s'oppose fermement à la légalisation du suicide assisté. Lors de son audition le 27 mars, Ludovine de La

»»

Rochère et le général Bruno Dary ont alerté sur les conséquences massives d'un tel choix législatif. Chaque euthanasie impacterait 26 personnes, selon les études scientifiques. Une légalisation, sur le modèle belge, pourrait entraîner 500 000 personnes endeuillées par an. Ils dénoncent également la création d'un délit d'entrave et appellent au développement des soins palliatifs comme alternative humaine et digne.

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

Marie-France Lorho, députée RN du Vaucluse, a interrogé Yannick Neuder, ministre chargé de la Santé, sur la stratégie à venir en matière de fertilité. Elle s'appuie sur le rapport Hamamah-Berlioux (2022), appelant à renforcer la prévention, la formation médicale et la recherche. Le ministre confirme qu'un plan interministériel en faveur de la fertilité est en préparation. Il comportera quatre axes : sensibilisation du public, prise en charge de l'infertilité,

parcours PMA harmonisé, et développement de la recherche en santé reproductive.

Laure Lavalette, députée RN du Var, a questionné Yannick Neuder sur le site « Onsexprime.fr », accessible dès 11 ans. Elle critique une sexualisation précoce et des contenus inadaptés. Le ministre rappelle que le site est conçu à partir des questions des adolescents, validé scientifiquement, encadré par des professionnels, et complété par un chat spécialisé (Fil Santé Jeunes).

Emmanuel Fernandes, député LFI du Bas-Rhin, interpelle le gouvernement sur l'absence de cadre légal pour plusieurs réalités des personnes trans et non-binaires : modification de l'état civil des mineurs, accès à la PMA, conservation des gamètes, etc. Il demande un plan global de reconnaissance des droits trans, y compris la lutte contre les mutilations subies par les enfants intersexes. ■

AGENDA PARLEMENTAIRE

→ Proposition de loi relative aux soins palliatifs – Annie Vidal (Renaissance) – 1^{ère} lecture AN

- **Examen en commission des Affaires sociales :**

- Du lundi 28 avril (16h) au mercredi 30 avril

- Vendredi 2 mai (à partir de 9h30)

- **Séance publique : du lundi 12 mai (16h) au mercredi 14 mai, puis vendredi 16 mai**

- **Explications de vote et scrutin public : mardi 27 mai à 16h30**

→ Proposition de loi sur la fin de vie – Olivier Falorni (MoDem) – 1^{ère} lecture AN

- **Examen en commission des Affaires sociales :**

- Du lundi 28 avril (16h) au mercredi 30 avril

- Vendredi 2 mai (à partir de 9h30)

- **Séance publique : du lundi 19 mai (16h) au vendredi 23 mai**

- **Explications de vote et scrutin public : mardi 27 mai à 16h30**

→ Proposition de loi contre les discriminations liées au projet parental – Prisca Thevenot (Renaissance) – 1^{ère} lecture AN

- **Examen en commission des Affaires culturelles : lundi 28 avril à 16h**

- **Séance publique : lundi 5 mai à 16h**